Monteaux
L'ancien combattant Pierre Boulay « épinglé »
>> lire en page 12

Pruniers-en-Sologne
Élus et riverains planchent sur les inondations
>> lire en page 17

Montrichard
Gros succès populaire pour la cavalcade
>> lire en page 20

la Renaissance du Loir&Cher

RL&C

25 NOVEMBRE 2016
N° 2809

1,50 €

3, RUE D'ARTOIS - 41000 BLOIS - RÉDACTION - DIFFUSION - PUBLICITÉ : 02.54.78.12.44 - FAX : 02.54.74.19.67 - ANNONCES LÉGALES : TÉL. : 05.56.44.72.24 - FAX : 05.56.44.23.70

Santé

La détresse des orthophonistes

>> lire en page 5

Laurence RICHER

Épidémie

Grippe aviaire : les éleveurs inquiets

>> lire en page 6

Blois

Un réseau de chaleur dans les tuyaux

>> lire en page 10

Château de Vendôme

La Ville rachète le terrain Staincq

>> lire en page 15

Romorantin-Lanthenay

Les Restos du Cœur mobilisés pour l'hiver

>> lire en page 16

Blois

Le préfet nouveau est arrivé

Jean-Pierre Condemine, nouveau préfet de Loir-et-Cher, a pris ses fonctions le 21 novembre, en remplacement d'Yves Le Breton. Premières confidences.

>> lire en page 4

Vallières-les-Grandes

Il fallait sauver le cheval Farnaise

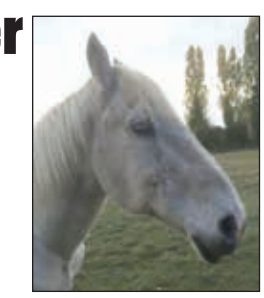

Des habitants se sont mobilisés pour sauver un cheval de labour de 23 ans laissé à l'abandon dans un champ depuis plusieurs années. L'animal, désormais pris en charge, pourra passer l'hiver au chaud.

>> lire en page 3

Coup de projecteur

DR

Dimanche 27, sur Arte, à 20h45 — Lire en page Télévision

La détresse des orthophonistes

Les orthophonistes multiplient les grèves et les mobilisations. Pour comprendre leur colère, nous avons rencontré Hélène Sagne, orthophoniste libérale à Chaumont-sur-Loire.

Une centaine d'étudiants et professionnels se sont retrouvés le 27 octobre à Tours place Jean-Jaurès pour manifester.

DR

Lorsqu'elle ouvre le cahier d'écolier où elle consigne méthodiquement les appels reçus et les demandes de bilan et de prise en charge en attente, l'orthophoniste Hélène Sagne est désemparée. *« Lorsque je me suis installée il y 4 ans, en trois semaines mon emploi du temps était plein. Aujourd'hui j'ai 185 personnes en attente de prise en charge inscrites dans ce cahier »*. La situation est grave car Hélène Sagne est loin d'être la seule professionnelle dans ce cas et elle alerte : *« La situation ne va pas s'arranger »*.

À tous les âges de la vie

« Chacun, à différentes périodes de sa vie, durant une hospitalisation ou après, peut avoir besoin de soins orthophoniques », explique-t-elle en listant les différentes pathologies qui nécessitent ce genre de soins : troubles de la communication et du langage à l'oral comme à l'écrit, troubles de la mémoire, compréhension, déglutition, surdités, autisme, séquelles post Accident vasculaire cérébral, post trauma crânien, aphasie, maladie d'Alzheimer, Parkinson, laryngectomie, problèmes de voix… Les orthophonistes se trouvent démunis, ne pouvant déjà plus faire face aux demandes et à une situation *« qui risque de s'aggraver »*.

En feuilletant son cahier, Hélène Sagne se souvient de ce monsieur atteint de la maladie de Parkinson dont l'épouse avait laissé plusieurs messages sur le répondeur sans qu'elle n'ait pu la rappeler. *« Un jour je les ai trouvés dans le couloir en arrivant, ils m'attendaient. La dame m'a dit :* « Mon mari ne plus avaler ». *Je n'avais pas pu mesurer l'urgence à travers les messages laissés sur mon répondeur. Certains patients me disent :* « vous êtes le 23e que j'appelle ». *On entend des situations qui sont gravissimes et qui s'enveniment »*.

Un mouvement qui dure

Depuis plusieurs mois déjà la profession s'organise et interpelle la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine. Hélène Sagne indique s'être personnellement déplacée à la rencontre de la ministre lors de ses déplacements en région Centre, notamment à Loches en dernier lieu, sans même pouvoir s'entretenir avec elle. *« Depuis le printemps nous demandons une rencontre mais elle refuse toute proposition de dialogue, ce qui est très méprisant »*.

Pourtant les doléances des orthophonistes sont nombreuses et semblent bien légitimes. Les doléances portent tout d'abord sur les salaires : *« Le Master en orthophonie (Bac+5) ne correspond à l'hôpital qu'à un salaire Bac+2, soit 47 € de plus que le Smic. Ce qui entraîne une désaffection des postes hospitaliers »*. Il paraît effectivement plus gratifiant de s'installer en libéral où l'on peut gérer son temps de travail, que d'accepter un poste à l'hôpital, d'autant que la plupart des postes proposés ne le sont qu'à temps à partiel.

Mais cette problématique en engendre deux autres. Dans un premier temps les poste hospitaliers ne sont plus pourvus, les patients hospitalisés ne bénéficient donc plus de la prise en charge qu'ils méritent. Camille Philippon, orthophoniste à l'hôpital de Bourges depuis décembre 2014, vient de donner sa démission. *« Cette décision est motivée par une absence de reconnaissance de notre profession au sein du milieu hospitalier, mais aussi par un manque croissant de moyens. Il m'est impossible de compenser l'absence d'une orthophoniste temps plein en service de neurologie en plus de mes consultations ORL sur un mi-temps »*. Camille Philippon précise qu'elle percevait un salaire net de 680 € par mois pour plus de 18h45 de travail par semaine.

Hélène Sagne est désemparée lorsqu'elle consulte la liste des demandes en attente.

Laurence RICHER

Sans maîtres de stages, pas de stages

Autre problème directement lié à l'absence d'hospitaliers, la formation des jeunes orthophonistes ne peut plus être assurée. Ceux-ci doivent en effet suivre plusieurs stages au cours de leur cursus et sans maîtres de stage… pas de stage.

La profession est d'autant plus inquiète qu'aucun orthophoniste ne sortira diplômé en 2017. *« Ce sera une année blanche »*. Hélène Sagne explique qu'il a été décidé en 2013 d'allonger la durée d'études d'un an pour la porter à 5 ans au lieu de 4. Elle rappelle que le passage à Bac +4 avait été décidé en 1986 *« et que depuis les grilles salariales sont restées inchangées »*. La profession exige donc aujourd'hui une renégociation des grilles salariales et souligne la volonté des orthophonistes de travailler à l'hôpital et de former des jeunes, sous condition de percevoir une rémunération en rapport avec son niveau de qualification.

Laurence RICHER

Quelques chiffres

- On compte 23.000 orthophonistes en France.
- 80 % exercent en libéral alors que la profession est née dans les hôpitaux.
- 97,5 % sont des femmes. La féminisation est supérieure chez les étudiants.
- C'est une profession jeune : moyenne d'âge 43 ans mais 56 ans chez les salariés.
- Le concours d'entrée est ultra-sélectif : 3 à 5 % d'admis.
- Deux tiers des salariés exercent dans le secteur privé, un tiers dans la Fonction publique.
- Le bénéfice moyen des libéraux est de 28.000 € par an.
- Un salarié dans la Fonction publique touche 1.550,31 € brut en début de carrière.

Orthophonie et santé mentale

Le 10 novembre, Ségolène Neuville concluait une journée d'échanges consacrée à la Santé mentale. Nous l'avons interpellée sur le sujet.

Le 10 novembre, Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, concluait le colloque consacré à la Santé mentale qui se déroulait à la Maison de la magie à Blois. Dans son discours elle annonçait plusieurs mesures visant à augmenter la qualité de prise en charge des patients. Elle remerciait les soignants pour la qualité de leur investissement et rappelait le plan de transformation de l'offre médico-sociale annoncé par le Président de la République en juin.

Il nous a donc paru opportun d'interroger Ségolène Neuville sur la situation des orthophonistes qui interviennent auprès de ces patients. Celle-ci nous a répondu que les orthophonistes interviennent *« plus pour les troubles des apprentissages, les troubles cognitifs, par exemple pour les enfants dys et les enfants autistes, pour moi ce n'est pas rangé dans la Santé mentale »*, ce qui d'après l'explication donnée par Héléne Sagne, pourrait faire croire à une méconnaissance de cette profession en mal de reconnaissance.

Denys Robiliard et Ségolène Neuville.

Laurence RICHER

« Est-ce par méconnaissance de la Santé mentale et de l'incidence sur le quotidien des personnes qui sont touchées ? Lorsqu'on parle des enfants et ados qui consultent en CMP, CMSP ou qui sont suivis par des équipes pluridisciplinaires médico-sociales (Sessad, CMPP, IME…) les retentissements sur la scolarité et l'intégration scolaire, sociale et professionnelle sont majeurs ! L'orthophonie vise à diagnostiquer ces retentissements et à améliorer la communication, la socialisation et la compréhension de l'environnement (en verbal ou non verbal) et permettre l'expression (sous toutes ses formes), on vise la globalité de la personne dans ses interactions avec le monde. Chez l'adulte, le locked-in syndrom est concerné par exemple. Les bilans mémoire permettent de faire le diagnostic différentiel de dépression ou de troubles cognitifs, c'est essentiel pour les traitements à mettre en place ! » s'exclame Hélène Sagne étonnée de cette réaction.

Ségolène Neuville a ensuite évoqué la *« consultation engagée depuis de longs mois entre le cabinet de Marisol Touraine et les syndicats qui représentent les orthophonistes. Je pense même que la consultation n'est pas très loin d'aboutir »*.

Denys Robilliard, député, confirme le manque de professionnels et dénonce le manque d'attractivité des carrières hospitalières. Il faut signaler qu'il est pour l'instant impossible de cumuler un poste hospitalier, même à temps partiel, avec une activité libérale. Le député précise que les doléances des orthophonistes sont bien entendues mais que des demandes de revalorisation des salaires émanent de plusieurs professions. Le ministère doit donc prendre le temps d'étudier toutes les demandes.

Laurence RICHER

La réponse de Marisol Touraine

Interrogés sur le dossier des orthophonistes, les services du ministère des Affaires sociales et de la Santé nous ont apporté des éléments de réponse.

La réponse suivante a été apportée par les services du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a lancé début 2016 une concertation avec les organisations syndicales pour proposer des actions visant à renforcer l'attractivité des métiers de la rééducation (orthophonistes, masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthoptistes, pédicures podologues) à l'hôpital public.

Un plan d'action et trois mesures phare

Un plan d'action visant à renforcer l'attractivité des métiers de la rééducation dans les établissements de santé sera discuté prochainement avec les organisations syndicales représentatives.

Les représentants des orthophonistes ont été reçus début novembre au ministère à leur demande, dans le cadre du mouvement de grève dont le taux de mobilisation était de 7,58 %.

Les principales mesures concernant l'exercice salarié de cette profession ont été présentées à cette occasion :

- Une prime d'engagement d'un montant de 9.000 € pour des postes prioritaires, dans le cadre du projet de soins partagé, à l'échelle de chaque Groupement hospitalier de territoire.
- L'autorisation d'un exercice mixte libéral et salarié (sous un statut de fonctionnaire).
- Une augmentation salariale échelonnée sur 3 ans, qui atteindra entre 2.675 € et 4.500 € brut de plus par an (selon l'ancienneté) au 1er janvier 2019.

Une réponse que ne satisfait pas Hélène Sagne qui parle au nom de la profession : *« Nous ne sommes pas des chasseurs de primes »*. À propos des salaires, elle indique : *« De salaires à hauteur Bac+2 aujourd'hui ne seraient envisagés que des salaires de niveau Bac +3 en 2017, et d'hypothétiques grilles bac +4 pour 2019. Ainsi il est envisagé de mettre en place en 2019 une réforme de 1986 ! »*

Quand à la liberté de cumuler activé libérale et à l'hôpital, l'annonce ne semble pas suffisante non plus car *« la moitié des orthophonistes de la Fonction publique hospitalière sont contractuels. Ce qui signifie qu'ils n'ont pas tous les avantages des fonctionnaires et sont employés en CDD ou en CDI. Souvent ces contrats ne permettent pas d'acquérir de l'ancienneté. L'accès à la « classe supérieure » (quota de 15 %) et aux différentes primes est impossible pour les contractuels »*.

Les propositions de Marisol Touraine ne semblent pas satisfaire les orthophonistes.

Laurence RICHER

Pour Hélène Sagne le problème reste donc entier.

Laurence RICHER